

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le vendredi 9 avril 2021 à 8 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Patrick Voyer

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2021-0726 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Viridis Terra International inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme technologique TreesOfLives - DE2021-345* (CT-DE2021-345) — (Ra-2266)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Ronde de financement pour le lancement de la plateforme technologique TreesOfLives*;

2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Viridis Terra International inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-0727 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour le déploiement et le maintien du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan commerce 2020-2022* - **DE2021-347** (CT-DE2021-247) — (Ra-2266)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 200 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour le déploiement et le maintien du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan commerce 2020-2022*.

CE-2021-0728 Modification d'un nom de parc – District électoral de Neufchâtel–Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - **CU2021-030** (Ra-2266)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la tenue d'une consultation publique, suivant la proposition de la famille de monsieur Robert Légaré et de *Loisirs et Sports Neufchâtel*, pour modifier le nom du parc *Saint-André*.

CE-2021-0729 Abrogation de la résolution CE-2021-0505 – Autorisation du paiement des honoraires professionnels à M^e Serge Lebel de *BCF s.e.n.c.r.l.*, dans le cadre des réclamations relatives aux dommages causés à l'Arpidrome – Arrondissement de Charlesbourg (Dossier 75022) - AP2021-311 (Abroge CE-2021-0505) (Ra-2266)

Il est résolu que le comité exécutif abroge la résolution CE-2021-0505 du 17 mars 2021.

Il est également résolu que le comité exécutif :

- 1° confie le mandat à M^e Serge Lebel de *BCF s.e.n.c.r.l.*, pour représenter la Ville de Québec dans le dossier des réclamations relatives aux dommages causés à l'Arpidrome – Arrondissement de Charlesbourg;
- 2° entérine toutes les procédures qui pourraient être déposées à ce jour afin de préserver les droits de la Ville de Québec;
- 3° autorise le paiement des honoraires professionnels à M^e Serge Lebel de *BCF s.e.n.c.r.l.*, dans le cadre des réclamations relatives aux dommages causés à l'Arpidrome – Arrondissement de Charlesbourg, pour une somme estimée à 170 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 4° autorise les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer tout document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

La séance est levée à 8 h 39

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/fb